



Avis de publication Règlement CO-2025-1304 modifiant le règlement CO-2021-1155 sur le plan d'urbanisme de la ville afin d'assurer sa concordance au règlement CA-2024-416 modifiant le règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil

1. Lors de sa séance tenue le 18 novembre 2025, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le Règlement CO-2025-1304 modifiant le Règlement CO-2021-1155 sur le plan d'urbanisme de la Ville afin d'assurer sa concordance au Règlement CA-2024-416 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.

Ce règlement vise notamment à:

I- Corriger la carte 12 relative au Site patrimonial de Longueuil en remplaçant l'appellation « maison Labadie » par l'appellation « maison Marie-Rose-Durocher »

II- Modifier la carte des affectations du sol (carte 21) en:

a) Agrandissant l'affectation industrielle de prestige (IP-1.06) située le long du chemin de la Savane à même la totalité de l'affectation Mixte (MX-1.06) qui est abrogée

b) Ajustant les limites de l'affectation industrielle (ID-1.09) dans le secteur industriel Jacques-Cartier près de la R-116 et du boul. Taschereau à même une partie de l'affectation Résidentielle (RE-1.09)

c) Créant une affectation industrielle (ID-1.13) à même une partie de l'affectation Commerciale suprarégionale (CS-1.02) située à proximité du boul. des Promenades.

III- Modifier la carte 71 du PPU des quartiers de la Gare en cohérence avec la modification apportée à l'affectation IP-1.06 (point 2 a) afin de remplacer l'élément « consolidation à des fins de bureau et de services aux entreprises » par « consolidation à des fins de bureau et d'industrie de prestige ».

2. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

3. Le règlement peut être consulté sur longueuil.quebec/services/reglements-municipaux ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Longueuil, le 20 novembre 2025.

Carole Leroux, avocate

Assistante-greffière de la Ville